

Entre professionnalisme et esprit militant L'exemple d'un contrôleur du travail

Créée au XIX^e siècle, l'inspection du travail est une institution d'État rattachée au ministère du Travail et chargée du contrôle administratif de « l'application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession » (convention de l'Organisation internationale du travail – OIT – du 11 juillet 1947). Si elle comporte également une mission d'aide et de conseil aux employeurs et aux salariés, son rôle principal est cependant le contrôle du respect des lois et codes du travail et la prise de sanctions en cas d'infraction. Les agents de ce corps professionnel sont donc, par définition, des fonctionnaires soumis aux obligations envers l'État liées à ce statut.

Mais la catégorie des inspecteurs et contrôleurs du travail peut également se définir par une identité professionnelle caractérisée notamment par une autonomie forte et revendiquée, ainsi que par des valeurs civiques communes telles que l'attachement à la mission de service public et à la protection des plus vulnérables. Le positionnement des agents de contrôle, entre respect des obligations de neutralité et d'obéissance à la hiérarchie dû au statut de fonctionnaire et attachement profond à des convictions décrites comme humanistes mais potentiellement

Propos recueillis par
LUCILLE MOURGUES

assimilables à des opinions politiques ou des appartenances syndicales, (allant de pair avec la volonté d'exercer un métier à vocation « sociale » et la conception du métier comme devant être autonome et généraliste), semble par essence difficile à tenir puisque au cœur même du paradoxe entre professionnalisme et engagement militant et demande à être interrogé.

Cet entretien nous éclaire sur cette difficulté très caractéristique d'une profession dont les agents, représentants censément neutres de l'État auxquels ils doivent obéissance, sont parfois conduits par leurs valeurs et leurs représentations individuelles à être en désaccord avec la manière dont celui-ci définit les missions et les méthodes de leur fonction. L'autonomie propre à cette profession accentue cette ambivalence autant qu'elle permet son effectivité. R. est devenu contrôleur du travail non pas « par hasard », mais en raison d'un attachement fort à la notion de service public et à des valeurs qu'il définit comme « sociales ». Selon lui, l'État ne respecte pas toujours, surtout dans le contexte actuel, sa mission de

service public. Il oscille en permanence, durant l'entretien, entre l'affirmation de ses convictions personnelles, de la vision du métier qu'il exerce, et le rappel de son devoir d'obéissance à sa hiérarchie.

Le discours de R., dans le cadre de l'entretien, est révélateur de cette position inconfortable puisqu'il met en lumière l'importance de l'affirmation d'un engagement qui peut être contraire aux décisions hiérarchiques et la nécessité de justifier que la distinction est bien faite par l'agent qui reste un fonctionnaire au service de l'État et qui ne laisse pas d'éventuelles prises de positions politiques interférer avec sa mission. À ce sujet, on peut noter que R. a fréquemment recours à des termes tels que « fibre sociale » ou « protection des plus faibles » ; notions qui peuvent être assimilées à un idéal humaniste dénué de tout attachement et orientation politiques. Ainsi, il qualifie le métier de contrôleur du travail de « travail militant au sens noble du terme », insistant donc sur le fait que ce militantisme est d'un genre particulier, c'est-à-dire là encore, basé sur des valeurs morales et non sur un engagement politique.

Est-ce que tu peux commencer, par te présenter, dire combien de temps cela fait que tu es ici et comment tu y es arrivé...

Donc moi, je suis contrôleur, je suis arrivé ici en 94, euh... J'ai passé le concours externe de contrôleur du travail. J'avais passé le concours d'inspecteur des affaires sanitaires et sociales auparavant, que j'ai loupé. Donc je voulais être dans cette partie là, plutôt sociale, par rapport aux études que j'avais pu faire à la fac de T.

Quelles études ?

J'avais fait un DEA de droit social. Voilà. J'avais fait une maîtrise d'administration économique et sociale (AES), développement social, et après un DEA de droit social. Et donc, j'ai passé le concours, je suis arrivé là en 94. [...]

À la base, les études c'était pour faire ça ou... ?

Comme la plupart des gens, en plus moi c'était à une époque où il y avait pas beaucoup de boulot, dans les années 92, 93, passer des concours de la fonction publique, ça c'était quelque chose qui me tenait à cœur, après ça aurait pu être la Direction départementale ou régionale des affaires sanitaires et sociales (DDASS ou DRASS) à l'époque, puisque c'était le concours d'inspecteur des affaires sanitaires et sociales, du coup ça a été au ministère du Travail, bon euh... Mais, c'était un choix délibéré d'être dans ce secteur-là, je savais pas trop, je faisais et du droit du travail à l'époque, et du droit hospitalier, du droit de la santé, donc c'était l'un des deux champs.

D'accord, et pourquoi l'envie d'être dans la fonction publique plutôt qu'autre chose ?

Ben, par conviction personnelle par rapport à mes engagements personnels, voilà. Un choix... voilà. Issu d'une famille d'enseignants au départ, et puis des choix personnels dans des investissements personnels, euh syndicaux notamment, politiques également, voilà, mais ça, c'est entre nous ! Euh, parce que quand on embrasse la carrière dans la fonction publique on embrasse aussi, surtout ici, l'obligation de neutralité, euh mais, ouais ouais, c'était des convictions, des convictions profondes. Je peux pas,

je pense que tu comprends le sens de ma réponse quoi. [...]

Bon, c'est une présentation assez succincte de mon arrivée quoi. Après je peux... c'est un attachement, c'est pas le hasard, enfin voilà, j'estime que mon arrivée en section n'est pas le fruit du hasard. C'est, je t'ai dit, c'était droit de la santé ou droit du travail, je menais les deux de front, euh... j'aurais bien voulu moi aussi à une époque faire une thèse mais j'ai pas eu possibilité d'avoir l'allocation, donc voilà, c'est compliqué ! Et puis voilà, et puis après je me suis retrouvé contrôleur, je suis pas mécontent d'être contrôleur du travail. [...]

Donc, vous vous organisez comme vous voulez dans la gestion du temps ?

Oui, ce qu'il faut comprendre, c'est que tu n'as pas... T'as quand même une grande liberté. D'ailleurs, cette liberté, on la paye assez cher dans le cadre des réformes récentes, hein, l'inspection du travail, je pense qu'avant de venir ici t'as quand même regardé certaines choses, t'as vu qu'il y avait la convention de l'OIT. On est très attaché, on nous le reproche, on est très attaché à cette convention de l'OIT, de 81 notamment, euh... Donc on a quand même un pouvoir quelque part très important, qui fait qu'on a une liberté d'organisation très importante. Alors on est quand même fonctionnaires, on dépend de la hiérarchie, il n'y a aucun souci vis-à-vis de ça, on dépend d'une hiérarchie administrativement etc., mais dans le cadre du travail, on a quand même une grande liberté. Alors quand je dis pourquoi il y a des évolutions, c'est que cette liberté là on est en train quand même de nous l'enlever, c'est-à-dire que moi quand je suis arrivé en section d'inspection, dans les années donc, en 96, le

champ travail était complètement ignoré du ministère et de la hiérarchie, on s'occupait du champ emploi, c'était, il y avait un chômage très important en France, il fallait absolument tout mettre sur l'emploi, le travail on s'occupait pas de nous. Et ça a complètement changé, euh... ça a commencé avec les 35 heures, années 2000, 1998, 2000, et depuis quelque temps il y a eu une reprise en main de l'Inspection du travail, c'est-à-dire que maintenant, de plus en plus, on doit organiser notre activité dans un cadre, ou on doit faire des campagnes pour remplir des chiffres et des chiffres et des chiffres, etc. Alors ça, je pense que les collègues t'en parleront parce que c'est quelque chose qui est très mal vécu par euh, collectivement, par l'ensemble des collègues, même si on est tous d'accord sur le fait qu'on doit rendre des comptes, c'est normal, on est fonctionnaires, euh, par contre, c'est compliqué parce que, surtout pour ceux d'entre nous qui sont un petit peu plus anciens, c'est qu'on a été habitué quand même à avoir une liberté euh... exorbitante, on va dire, et euh... là, il faut rendre de plus en plus de comptes, il faut rentrer, tout ce qu'on fait on le rentre dans le, sur la machine dans un logiciel pour produire des statistiques qui sont transmises au Bureau International du Travail dans le cadre du rapport annuel sur l'inspection du travail, et ça, à vivre, c'est pas forcément bien, c'est-à-dire qu'on a plus l'impression que nos hiérarques entre guillemets, notre hiérarchie s'intéresse plus au quali, euh au quantitatif, aux chiffres, qu'au qualitatif.

Oui, c'est une tendance générale...

Voilà ! Mais je fais attention à cette petite machine, je ne dis pas tout ce que je pense ! Mais tu me devines. Tu devines

bien que c'est très dur à vivre, c'est-à-dire que si on reprend le début de notre discussion ou c'est pas par hasard que je suis ici, il y a une part de hasard entre travail et santé mais bon, c'est quand même pas le hasard, il y a des convictions profondes, il y a des attachements importants à certaines valeurs etc., et c'est vrai que réduire l'activité de l'agent d'inspection à des petits bâtons, hein, c'est la politique du chiffre, c'est des petits bâtonnets, qui vont dans des cases, euh... Bon, pour nous, c'est un non-sens quoi. C'est un non-sens, parce que... parce que, on va pouvoir en parler après, j'imagine que tu vas vouloir qu'on en parle, mais, sur ce que c'est que l'activité de contrôle, ce qu'on peut rencontrer etc., tu peux faire un contrôle, tu peux faire un tout petit contrôle de chantier avec une échelle pas attachée, ça te comptera un bâton, tu peux faire une très grosse enquête sur le harcèlement moral dans une entreprise, où tu vas voir des gens en détresse, en souffrance au travail, ça va être très compliqué, il va y avoir une procédure etc., ça va prendre des heures, ça comptera qu'un bâton aussi. Donc, c'est le problème de la politique du chiffre, hein, euh... voilà, et euh... voilà. [...] Nous on en parle beaucoup entre nous mais je pense que ça doit être beaucoup moins difficile, enfin, je sais pas, c'est peut-être un peu moins difficile à vivre pour des gens qui rentrent juste dans la profession, et qui à la limite n'ont pas connu autre chose, donc je te dis, *a priori*, disent, bon ben c'est comme ça, c'est comme ça, que pour certains qui ont connu ce désintérêt, alors c'était pas un désintérêt, là c'est le cœur qui parle mais euh, bon, c'était pas, on faisait vraiment ce qu'on voulait hein, même s'il y avait une grande responsabilité, parce que, t'es quand même... mais euh, ouais, c'est une dévalorisation, c'est une remise en cause... [...]

L'autre jour, quand on était en réunion, t'es arrivée à un moment où on parlait de l'intérim, on en avait jamais parlé jusqu'à maintenant de l'intérim au niveau des contrôleurs, c'était tendu parce que bon, il y avait une opposition entre deux visions mais c'est, ça pose des problèmes effectivement, c'est qu'on est de moins en moins, et pourtant les relations sociales sont de plus en plus dures. Et c'est pour ça qu'il faudra que, de toute façon tu vas rencontrer tous les acteurs, tu vas... voilà, moi c'est inévitablement orienté ce que je dis, parce que ben, ça paraît normal, euh... On te dira qu'il y a eu le plan de modernisation de l'inspection du travail, nous pour nous c'est vraiment euh, c'est l'arbre qui cache la forêt, c'est-à-dire qu'on a créé des sections d'inspection du travail mais on a personne à mettre dedans. Donc on a embauché, on a embauché, il y a eu notamment en matière de contrôleurs du travail, nationalement, il y a eu pas mal d'embauches, mais il y a quand même une pyramide des âges qui est ce qu'elle est dans le ministère, et comme dans toute la fonction publique, des départs en retraite, et de toute façon, ça compensera jamais. Jamais. Donc c'est un marché de dupes quelque part. Certains ont dit, de toute façon, comment dire, étaient ravis de voir ce plan de modernisation où on allait créer des sections d'inspection du travail, mais c'est du pipeau, c'est vraiment du pipeau. Le salarié quand il appelle, ben il n'y a plus personne pour lui répondre, on est plus assez, les collègues font ce qu'ils peuvent, les demandes d'intervention, on en parlera peut être après, du cœur même du métier, mais des demandes d'intervention, il y en a plein, des salariés qui écrivent, qui ne sont pas contents, parce qu'il y a une personne qui vient... Mais il faut hiérarchiser, il faut, voilà, on peut pas...

après c'est un choix politique, qui ne nous appartient pas quoi. [...]

L'usager dans tout ça, ben effectivement, nous c'est la question qu'on pose à chaque fois, et l'usager dans tout ça, parce qu'on est viscéralement attaché à cette mission de service public, c'est chevillé au corps, c'est quelque chose, encore une fois, je pense, sans aucune prétention, mais vraiment aucune, que, et voilà, je veux que ça reste anonyme, mais je pense que pour certains agents, euh, c'est vraiment un travail militant mais au sens euh, on est neutres hein, on a une obligation de neutralité en étant agent de l'État et encore plus en section d'inspection du travail mais travail militant au sens noble du terme, c'est-à-dire que pour certains je pense, la majorité, euh, on est pas là par hasard et on fait ce travail avec vraiment des convictions profondes. [...]

Donc je pense qu'on est, mais sans aucune prétention, c'est un travail militant, je pense que tu comprends le sens, pas un côté contre l'autre, non, nous le seul parti qu'on doit prendre c'est le droit mais le droit il, sans faire des grands mots, mais le droit, pourquoi le droit du travail il existe, le droit du travail il existe parce que la relation de travail est déséquilibrée, hein. Et c'est pour ça qu'il s'est construit le droit du travail. Bon, ben nous, notre quotidien, c'est toute la journée d'essayer de rééquilibrer. Justement, de voir des gens qui sont en souffrance ou dans la détresse, qui sont pas reconnus dans leur droit, et c'est notre but. Donc on est pas là pour prendre parti pour, on est là pour faire appliquer une loi. Donc si t'as pas la conviction, si t'as pas un tout petit peu une fibre sociale euh... je vois pas... peut-être, mais euh, voilà, moi je, alors, c'est ma conviction profonde, pour faire ce travail, faut quand même avoir un engagement, une fibre sociale importante.

Mais comment se positionne-t-on du coup, parce qu'on est quand même représentant de l'État, et c'est l'État qui est censé normalement instaurer la justice sociale ?...

Ah ben ça, c'est l'éternel problème, l'État il est quand même censé éduquer sa population puis il supprime des postes dans l'Éducation nationale. C'est pour ça que, et je vais en parler tout de suite, pour beaucoup d'entre nous, outre notre fonction de contrôle, on a des engagements syndicaux par exemple, mais on fait vraiment la barrière, la frontière, on fait vraiment la distinction et on met un point d'honneur à ce que dans notre activité, on ne puisse pas être accusé effectivement, quand je dis travail militant, inévitablement, enfin ce que tu pointes c'est voilà, je veux dire, tu pointes vraiment le, voilà, moi je prends l'exemple de l'Éducation nationale c'est la même chose. Effectivement le politique au sens large nous dit que, effectivement le droit du travail doit être respecté etc., mais le politique dans le même temps démantèle le droit du travail et démantèle les services publics qui sont chargés de le faire appliquer. C'est ça tout le problème. Le problème il est là. ■